



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FranceAgriMer**

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# **COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE RELANCE SECTEUR PÊCHE ET AQUACULTURE**

# Plan de la présentation

1. Présentation générale
2. Ré-abondement prévu pour 2022
3. Avancement du plan de relance pêche et aquaculture en Normandie



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# Une déclinaison en trois volets

- Volet 1 (30 millions d'euros) : investissements et projets portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture
- Volet 2 (15 millions d'euros) : projets de développement de navires améliorant la performance énergétique ou environnementale des filières pêche et aquaculture
- Volet 3 (5 millions d'euros) : actions de communication en faveur de l'attractivité des métiers de la mer

# Volet 1 : investissements et projets portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Deux dispositifs :

- Une aide sous le format « guichet » (5 millions d'euros) :
  - Liste fermée d'investissements éligibles
  - Instruction : France Agrimer
- Une aide aux investissements par appel à projets (25 millions d'euros), sous forme de deux vagues
  - Notation en opportunité des dossiers par DRAAF ou DIRM
  - Instruction : France Agrimer

# Volet 1 : aide sous le format « guichet »

Exemple d'investissements éligibles :

- Amélioration des conditions de travail (pompes, exosquelettes, machines à laver les bacs...)
- Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits (groupes froid, écailleuses, éviscèreuses...)
- Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons (effaroucheur sonore, station de purification des coquillages...)
- Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource (Outils de traitement des eaux usées industrielles, courantomètre...)

# Volet 1 : aide aux investissements par appel à projets

Exemples d'investissements éligibles :

- Transformation et valorisation des produits ou sous-produits de la pêche et de l'aquaculture
- Évaluation des incidences et impacts des activités sur l'environnement
- Amélioration de la santé et la sécurité au travail
- Diversification par des activités complémentaires liées à leurs activités commerciales de pêche et d'aquaculture
- Équipements améliorant la sélectivité des engins de pêche et /ou éliminant les rejets et/ou réduisant les captures non désirées, qui limitent l'impact de la pêche sur les écosystèmes
- Construction ou modernisation d'installations, infrastructures et/ou d'équipements (productifs ou non productifs) pour la production, la transformation et la commercialisation des produits de l'aquaculture

# Volet 2 : projets de développement de navires améliorant la performance énergétique ou environnementale des filières pêche et aquaculture

- Appel à projets de 15 millions d'euros
- Instruction France Agrimer



# Volet 2 : projets de développement de navires améliorant la performance énergétique ou environnementale des filières pêche et aquaculture

Exemple d'investissements éligibles :

- Développement de navires prototypes et/ou démonstrateurs innovants permettant d'améliorer la performance énergétique et environnementale de la flotte de pêche : motorisations et nouvelles architectures ;
- Conception de prototypes de navires innovants mieux adaptés à la pêche au-delà de la bande côtière aux Antilles dans le cadre du futur plan chlordécone
- Navires ou équipements dont la conception ou l'objectif d'utilisation permettent d'améliorer la performance énergétique ou environnementale de l'aquaculture
- Développement de navires concourant à la recherche et la connaissance des ressources halieutiques
- Études et préfiguration pour des navires innovants

# Volet 3 : actions de communication en faveur de l'attractivité des métiers de la mer

Deux dispositifs :

- Une campagne de communication nationale (1,5 millions d'euros)
  - Campagne à destination du grand public
  - Sensibilisation sur l'existence et de l'intérêt des métiers de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture
  - Pilotage Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Une aide à vocation territoriale ( 350 000 euros par DIRM, 80 000 euros par DM)
  - Actions de communication et de valorisation à destination de publics ciblés
  - instruction par les DIRM



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# RÉABONDEMENT DU PLAN DE RELANCE

# Une rallonge de 50 millions d'euros annoncée le 14 septembre

Deux dispositifs nouveaux :

- Une mesure pour les ports et halles à marée (14-15 millions)
- Une mesure pour les grandes entreprises de transformation et de commercialisation (14-15 millions)

Ces dispositifs sont en cours de validation auprès de la commission européenne et devront ensuite être validés par le conseil spécialisé de France Agrimer avant toute mise en œuvre.

# Un réabondement des mesures existantes

- 19 498 450 euros pour l'AAP du volet 1 :
  - 9 498 450 euros de réabondement sur les première et deuxième vagues, pour une enveloppe globale d'un montant de 34 498 450€
  - 10 millions pour une troisième vague de l'AAP (lancement janvier 2022)
- 2 millions supplémentaires pour le guichet :
  - Première phase (lancement début janvier 2022) : entreprises éligibles dont le siège social se situe en outre-mer
  - Seconde phase (lancement 18 janvier 2022) : ouverture à toutes les entreprises françaises
- 1,5 millions supplémentaires pour le volet 3 :
  - Campagne nationale de communication sur l'écolabel public pêche durable (maximum 500 000 euros)
  - réabondement de l'enveloppe du volet 3 pour les projets territoriaux



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# AVANCEMENT DU PLAN DE RELANCE PÊCHE ET AQUACULTURE EN NORMANDIE

# Volet 1 : investissements et projets portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

- Aide sous le format « guichet » :
  - Mesure ouverte du 17/02/2021 au 30/06/2021
  - 55 projets normands déposés, pour un montant d'aide total demandé de 594 334,41 euros

# Volet 1 : investissements et projets portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Aide aux investissements par appel à projets (1ere vague) :

- Mesure fermée le 26/04/2021
- 4 projets déposés pour la région Normandie : 2 dossiers engagés, 2 dossiers en cours de conventionnement
- Montant total d'aide retenu pour les projets normands :  
2 964 291,13 euros



# Volet 1 : investissements et projets portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Aide aux investissements par appel à projets (2e vague) :

- Mesure fermée le 18/06/2021
- 6 projets normands déposés : un dossier en cours d'engagement, 2 dossiers en attente d'un retour du porteur de projet, trois dossiers inéligibles
- Montant total d'aide retenu : 501 604 euros

# Volet 3 : actions de communication en faveur de l'attractivité des métiers de la mer

Deux dossiers normands déposés :

Projet d'une campagne de promotion opérationnelle à destination des scolaires et de normands en recherche d'orientation porté par l'agence de l'orientation et des métiers de Normandie pour un montant de 98 500 euros

Mettre en place une tournée des métiers de la pêche et de l'aquaculture via l'utilisation d'une barge fluviale sur l'ensemble du tracé normand de la Seine, qui servira de prétexte à une programmation d'actions spécifiques sur les territoires de l'Axe Seine.



# Volet 3 : actions de communication en faveur de l'attractivité des métiers de la mer

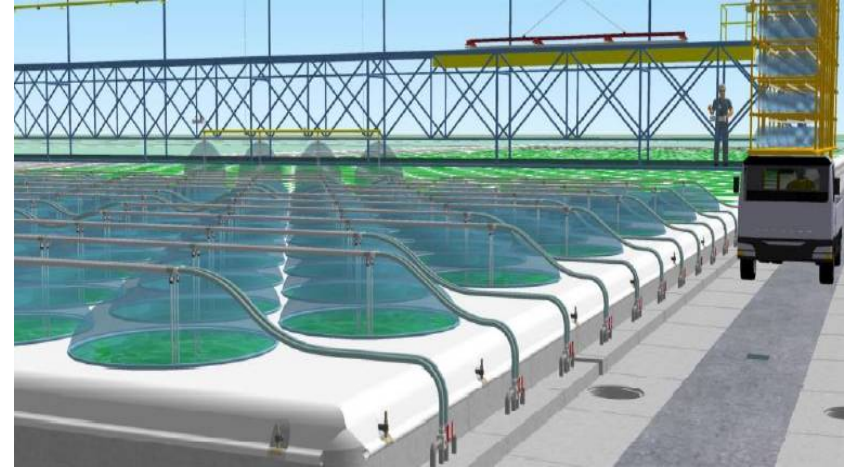
Projet d'une campagne de valorisation des métiers de la conchyliculture au niveau local par la création du mois des métiers de la conchyliculture porté par le comité régional de la conchyliculture Normandie – mer du Nord pour un montant de 90 000 euros

Créer le mois des métiers de la conchyliculture à travers des reportages vidéos mais aussi toute une démarche d'explications, d'informations et de transmission de savoirs autour des vidéos

sur les réseaux sociaux et en relation presse ;  
dans des supports "papiers et digitaux" qui regroupent les informations pour découvrir et donner envie d'intégrer la filière.



Pôle Agricole  
de  
Vicq sur Mer



RÉGION  
**NORMANDIE**



Notre projet en Normandie:  
Une association innovante entre la  
valorisation des déchets  
organiques et la production de  
microalgues.

Six pôles sont prévus en  
Normandie, assurant une création  
de 120 emplois prioritairement  
dédiés aux jeunes des territoires.

# Notre futur pôle agricole vertueux de Vicq sur Mer





# Atouts du projet de Vicq sur Mer

---

Le partenariat et le travail en symbiose et en concertation avec les Elus, les Collectivités locales, les Services de l'Etat, les agriculteurs et les habitants des territoires pour un projet local et spécifique.

---

Des intervenants de haut niveau: La Société Weltec Biopower GmbH et la French Tech SunOléo pour un pôle agricole d'excellence, complémentaire aux activités traditionnelles.

---

Une excellence environnementales en association avec des techniques de microbiologie validées par l'INRAE pour prévenir toute forme de pollution et optimiser le digestat pour les agriculteurs fournisseurs.

## Qu'est ce que la spiruline?

- Microalgue bleue verte, cyanobactérie, la spiruline est **l'aliment le plus complet que la nature puisse offrir.**
- Sa consommation apporte une énorme quantité de protéines par rapport à son poids sec : de 60 à 72% selon les conditions dans lesquelles elle pousse.
- La spiruline est un véritable concentré de vitamines, de fer, d'antioxydants, de protéines, d'oligo-éléments, de bêta-carotène, de pigments, de sels minéraux, d'acides gras essentiels.
- Les conditions de culture retenues pour nos projets en Normandie reposent sur les techniques les plus modernes et les plus respectueuses de l'environnement.



# Une synergie environnementalement vertueuse entre la méthanisation et la culture de spiruline

- Notre unité de méthanisation en cogénération valorisera les effluents d'élevage et les déchets verts en énergie verte.
- La chaleur et le CO<sub>2</sub> produits par le moteur de cogénération seront valorisés par la culture de spiruline attenante dans une logique de cercle environnemental vertueux:
  - La chaleur produite par l'unité de méthanisation maintiendra les bassins à température constante;
  - Le CO<sub>2</sub> émis sera également injecté dans les bassins de culture pour favoriser la photosynthèse et donc le développement de la spiruline, et participera ainsi à limiter le réchauffement climatique.
  - Notre approche en circuit fermé implique qu'il n'y a aucun rejet, dans un souci de préservation de l'environnement.
  - Notre objectif est d'inscrire le site dans la démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) et en adhésion avec les principes fondamentaux de la culture biologique.
- Grâce à son fort potentiel de rendement en biomasse, le pôle de Vicq sur Mer aura une production annuelle de 105 tonnes de spiruline de haute qualité.

# Photobioréacteurs: une technique de culture de pointe



# Plan de relance

- Le soutien de l'Etat au titre du Plan de relance participe à l'ingénierie du projet de Vicq sur Mer, compte tenu des investissements importants que nous devons réaliser afin d'assurer l'excellence environnementale du site.
- Ce soutien est la reconnaissance de la qualité de notre projet par l'Etat.



# Retombées socio-économiques

- Nous travaillons en synergie avec les petites exploitations agricoles du territoire à qui nous achetons les intrants pour la méthanisation. Notre souhait est de participer au maintien du maillage agricole local.
- Notre pôle agricole de Vicq sur Mer sera créateur d'une vingtaine d'emplois locaux, non-délocalisables, dont une partie sera réservée aux jeunes du territoire, notamment via des partenariats dynamiques avec les lycées agricoles et l'Université de Caen.
- Le partenariat avec l'Université de Caen permettra également de faire la promotion des microalgues autour d'un secteur dynamique en pleine croissance, notamment par la recherche appliquée. Nos sites serviront de support d'étude dans le cadre du cursus de formation des étudiants de l'Université de Caen.
- Notre souhait est de faire de la Région Normandie le premier producteur français de spiruline. Notre action favorisera de nouveaux métiers d'excellence environnementale autour des microalgues et plus particulièrement autour des protéines végétales, en complément et en soutien de l'agriculture traditionnelle.

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

